



ACCOMPAGNEMENT DE L'AVANCÉE EN ÂGE

NOS ATTENTES

Pour les retraités, l'année 2018 a commencé par la hausse de la CSG sans contrepartie. Le gel de la revalorisation des retraites en 2018 décidé en même temps par le gouvernement est une provocation supplémentaire à laquelle s'ajoute la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant.

C'est pour cela que nous appelons les retraités à se mobiliser et à participer aux actions locales proposées par la CFDT Retraités pour obtenir des contreparties à la hausse de la CSG :

. UNE PRISE EN CHARGE UNIVERSELLE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La perte d'autonomie est un enjeu de société. Cela suppose que la collectivité y réponde d'une façon totalement solidaire par une prise en charge financière de toute la société et sur tous les revenus.

Aujourd'hui, nombre de départements ont baissé le prix de l'heure accordée pour l'aide à domicile aux personnes âgées. Cela a pour conséquence immédiate un reste à charge important pour les allocataires. De ce fait, les personnes âgées diminuent le nombre d'heures qui leur est alloué pour réduire le reste à charge, au risque d'accentuer leur perte d'autonomie.

En ce qui concerne les Ehpad, la CFDT Retraités milite pour un reste à charge moins important. La pension moyenne en France est de 1 356 euros et le coût moyen d'un Ehpad est de 1 850 euros à la charge du résident.

La CFDT Retraités demande une prise en charge universelle de la perte d'autonomie par l'amélioration de l'Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes à domicile et des mesures de financement pérenne des Ehpad pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des personnels.

. UNE PRISE EN CHARGE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Au fil des années, le coût des complémentaires s'est fortement accru en particulier pour la couverture de certains risques mal remboursés par la Sécurité sociale : le dentaire, l'optique, les audioprothèses.

Pour les retraités, la participation patronale s'arrête lors du départ à la retraite. Par conséquent, l'assuré qui souhaite garder sa complémentaire subit une forte hausse de sa cotisation puisqu'il doit en supporter le coût intégral.

Pour tous (anciens du privé ou anciens fonctionnaires), les primes des contrats augmentent la plupart du temps avec l'âge des assurés et pèsent donc souvent lourdement sur le pouvoir d'achat avec le risque de renoncements aux soins.

La CFDT Retraités demande que le gouvernement et le Parlement se saisissent de cette question.



cfdt-retraités.fr

La CFDT Retraités agit au quotidien pour le respect de chacun. Aujourd'hui, J'ADHÈRE !

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Coupon à retourner à UCR CFDT - 49 Avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19